

# **Le pomalidomide figure maintenant sur la liste des médicaments d'exception**

Le pomalidomide est accepté en médicament d'exception en association avec la dexaméthasone, pour le traitement de troisième intention ou plus de myélome multiple chez les personnes:

- dont la maladie est réfractaire à la dernière intention de traitement reçue;
- dont la maladie a progressé pendant ou à la suite d'un traitement avec le bortezomib et le lenalidomide, à moins d'une intolérance sérieuse ou d'une contre-indication;
- dont le statut de performance selon l'ECOG est de 0 à 2.